

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

#### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /  /  /  /

Dossier complet le :  /  /  /  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau site industriel sur la commune de Champigny sur Marne (dit CSM2)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

HMM POLE ILE-DE-FRANCE

Raison sociale

HERMES MANUFACTURE DE METAUX

N° SIRET

33848589900037

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ZETOUT

Prénom(s)

Omar

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A |   |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire une nouvelle unité industrielle permettant de fabriquer des pièces métalliques revêtues de métal précieux à partir de barres de laiton. La parcelle concernée est située en zone industrielle du PLUi et abritait une ancienne usine de travail du bois soumise à déclaration au titre des ICPE. La cessation d'activité a été effectuée en octobre 2024 et l'ATTES SECUR envoyée à l'administration. Au regard de la configuration de la parcelle, les accès logistiques (entrée/sortie en sens unique) seront positionnés en limite sud du terrain, le long de l'avenue du général de Gaulle. Les accès véhicules légers s'effectueront pas le chemin des Clotaux. Le bâtiment sera construit sur 2 niveaux avec un bloc industriel au Sud et une zone dite tertiaire au nord. La toiture terrasse du bloc industriel contiendra des locaux techniques (air comprimé, géothermie, traitement d'air, onduleurs photovoltaïques) et 1485 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (puissance crête de 325 kWc). La toiture de la partie tertiaire sera végétalisée. Le rez de jardin contiendra un parking personnel (150 places dont 2 PMR et 15 équipées de bornes IRVE et 35 places 2 roues), locaux techniques dédiés à la production (traitement des effluents industriels), locaux sociaux dont vestiaires et restauration (dont cuisine de préparation).

#### 4.2 Objectifs du projet

Le groupe HMM est spécialisé dans la conception et la fabrication des pièces métalliques pour la maroquinerie, les boucles de ceinture et les accessoires de mode. Pour cela HMM met en œuvre de nombreux savoir-faire au sein de ses ateliers, tels que : l'usinage, le polissage, la galvanoplastie, l'assemblage de précision... Le groupe HMM souhaite construire un site vitrine pour le groupe HMM permettant de « faire du beau dans du beau ». Pour cela, une recherche de terrain a été effectuée, avec le cahier des charges suivant : • Dans la lignée des autres sites du groupe, privilier une friche industrielle plutôt qu'un terrain naturel • Trouver idéalement une parcelle de 2 hectares minimum pour accueillir le bâtiment et toutes ses fonctions, les utilités, un parking de stationnement pour le personnel, des ouvrages de gestion des eaux de pluie, les différents bassins réglementaires (réception) et des espaces verts qualitatifs • Rester dans un rayon proche de l'usine Champigny sur Marne afin de s'appuyer sur l'expertise des collaborateurs du site CSM1 pour lancer la nouvelle unité de production et à proximité immédiate du site de Coeuilly dont les 25 collaborateurs viendront travailler sur le nouveau site CSM2 • Etre positionné à proximité de ses clients internes comme externes • Avoir un accès

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de demolition et construction sera effectue du lundi au vendredi et sur les horaires 7h-18h dans la majorite du temps (hors amenagements lies aux conditions climatiques) sur une periode de 22 mois. Le projet suivra les principes du Referentiel Harmonie propre aux operations HERMES (niveau vise : OR). L'obtention de ce niveau de certification implique : • Le choix de systemes, procedes et materiaux de construction a faibles impacts environnementaux (notamment les emissions de CO2) et sanitaires (formaldehydes, COV), et permettant d'assurer les exigences en termes de confort hygrothermique, acoustique et visuel. • La preference a des materiaux issus de ressources locales. • Des equipements economes en energie et en eau. • Un chantier propre et a faibles nuisances. Dans un objectif de reduction de l'empreinte carbone, le programme prevoit des seuils ambitieux pour l'impact carbone des produits de construction du projet. L'impact carbone maximum est de 925 kgCO2eq/m<sup>2</sup>SDP pour les materiaux de construction sur un duree de 50 ans pour l'ensemble du projet. Ce seuil s'applique aussi bien pour la zone tertiaire que la zone industrielle. Le projet fera l'objet d'une Analyse de cycle de vie (ACV) qui permet de prendre en compte les emissions de CO2 de toutes les phases du batiment (« du berceau jusqu'a la tombe »). Outre l'ACV globale sur l'ensemble du batiment, une ACV reglementaire sera egalement etre realisee sur la zone bureaux dans le cadre de la RE2020 (seuil 2025 de l'usage Bureaux). De plus, un diagnostic PEMD a ete demande sur les batiments existants afin d'etudier les elements pouvant etre reemployes dans le projet. Ce diagnostic consiste a caracteriser le potentiel du gisement present

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est dimensionne pour accueillir a terme 285 personnes y compris l'encadrement. Les artisans presents actuellement sur le site Coeuilly seront transferes vers CSM2. Le projet creera environ 150 postes. Le site fonctionnera de 7h a 19h du lundi au vendredi, 260 j/an. Les vehicules legers seront au nombre de 150/j (mode doux privilegies : velos, transport en commun, covoitfrage). L'accès s'effectuera par le chemin des Clotais, vers le parking du RDJ et 15 bornes de charge des vehicules electriques sont prevues. Les camions de livraison des barres de laiton de 3 m, des pieces metalliques brutes, des consommables et emballages, entreront par l'accès sud-est du terrain et sortiront au sud-ouest. Une aire de depotage sera amenagee pour les reactifs recus en vrac ou conditionnes. Les barres de laiton seront decoupees en troncon, usinees par des machines de travail des metaux qui leur donneront la forme souhaitee. Les machines d'usinage sont automatiques et capotees. Cette etape produit des dechets de metal (copeaux, ebauvres) qui sont valorisables et de l'huile de coupe (societes habilitees). Certaines pieces seront soudees entre elles, et/ou gravees. Ensuite, elles seront envoyees en polissage manuel (3 etapes differentes afin de donner le brillant a la piece) et/ou en tribofinition (utilisation d'un media de type ceramique pour polir la piece dans une machine fonctionnant automatiquement). Ces cuves utilisent de l'eau pour entrailler les poussieres issues du frottement entre le laiton et la ceramique. Cette eau sera traitee par decantation dans une unite dediee sous l'atelier tribofinition. Certaines pieces arriveront polies depuis les sites portugais du groupe specialises dans le polissage. Les pieces sont ensuite attacheses par les artisans sur des

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

*i* La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a la procedure Permis de Construire, en plus de la procedure d'autorisation environnementale unique.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet          | Valeurs                                     |
|---|---|
| Surface parcelle 17 338 m <sup>2</sup>        | Surface bâtiment au sol 6592 m <sup>2</sup> |
| Surface imperméabilisée 10 973 m <sup>2</sup> | Surface perméable 6 365 m <sup>2</sup>      |

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 315 Voie : Avenue du General de Gaulle

Lieu-dit :

Localité : 315 Avenue du General de Gaulle 94500 Champigny-sur-Marne

Code postal : 94500    BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 2°31'20"E  ,   "  Lat. : 48°49'39"N   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ',   "  Lat. :   °   ',   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ',   "  Lat. :   °   ',   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain désigné pour la future implantation du bâtiment CSM2 est situé en zone Ux / Secteur Uxa suivant le PLUi. Elle regroupe aussi bien des activités tertiaires, industrielles ou

*i* Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*(i)* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sont recensés dans l'environnement du site 8 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, 1 Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») et 2 Espaces Naturels Sensibles. La zone la plus proche se situe à 550 mètres au sud du site. Cette zone est composée d'une friche de 5,4 ha influencée par les activités humaines. Le classement de cette zone est lié au développement des espèces                     |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone la plus proche du site couverte par un Arrêté de Protection de Biotope est à 6,6 km à l'est sud-est du site. Cette zone concerne le bois Saint Martin. Cette zone est inscrite dans la ZNIEFF de type I « Bois de Saint Martin » composée d'une surface boisée située dans un tissu urbain de 287 ha. C'est le dernier grand boisement privé de la petite couronne. Il est alimenté par un réseau de mares |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France est implanté à 25 km au nord du site. Un projet de création de parc « Brie et des deux Morin » est référencé à 25 km à l'est du site.   |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le plan de prevention du bruit dans l'environnement des infrastructures routieres nationales dont le trafic annuel est superieur a 3 millions de vehicules et des infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est superieur a 30 000 passages de trains par an dans le departement du Val-de-Marne (3eme echeance) a ete approuve par l'arrete prefectoral n° 2024-01463 du 29 avril 2024. Selon les |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument historique le plus proche du site est l'ancien Hotel de Malestoit qui se trouve a 730 metres au nord du site sur la commune de Bry sur Marne.   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La DRIEAT Ile-de-France a defini des enveloppes d'alerte zone humide. Ces enveloppes permettent d'avoir une estimation de la presence potentielle de zones humides sur le site. L'aire d'etude du projet est incluse au sein de secteurs humides et potentiellement humides de classe B de la region Ile-de-France. HMM a fait realiser par la societe FGIS un diagnostic des zones humides du site afin    |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Suivant le PPRi de Champigny-sur-Marne, le site du futur CSM2 est situe dans une zone ne presentant pas de risques d'inondation. Le PPR fait etat de risque de mouvements de terrain par affaissement et effondrements  |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les investigations realisées en 2025 mettent en évidence une concentration modérée en hydrocarbures sur le 3ème mètre du sondage SD3. Les investigations réalisées par LETOURNEUR CONSEIL en 2020 et 2021 ont mis en évidence la présence de teneur significative d'un impact en hydrocarbures sur le deuxième mètre au niveau du sondage T23 et T35. Les investigations réalisées par                      |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon le site ATLASANTE, la commune de Champigny sur Marne n'est pas concernée par un captage AEP. Les communes limitrophes de Bry sur Marne et de Villiers sur Marne ne le sont pas non plus.  |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site le plus proche concerne les Franges du bois de Vincennes qui se trouve à 4,2 km à l'ouest de la parcelle.   |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone Natura 2000 la plus proche se situe a 3,5 km au nord nord-est de la parcelle, c'est la zone FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », c'est une Zone de Protection Speciale. La Zone de Protection Speciale (ZPS) de Seine-Saint-Denis creee en 2006 au titre de la Directive Oiseaux du reseau europeen Natura 2000, s'estend sur 20 communes du departement. Elle est composee de 15 parcs |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site le plus proche concerne le Terrain Sous la Lune a Nogent-sur-Marne qui se trouve a 2,2 km a l'ouest nord-ouest de la parcelle.   |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site sera alimente par le reseau d'adduction d'eau potable de la ville de Champigny. La consommation d'eau est estimee a 5 862 m3 dont 1 800 m3 pour le fonctionnement du traitement de surface, le reste etant pour la preparation des repas et les besoins sanitaires des 285 personnes presentes sur le site : Eaux sanitaires : 50 l/j/p soit 14,25 m3/j et 3 562 m3/an Preparation des |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Afin de tenir compte de la forte declivite du terrain, le projet a ete conçu afin d'équilibrer les deblais/remblais a la parcelle. Les seuls deblais a evacuer vers des centres agrees seront lies a la gestion de la pollution caracterisee sur le terrain (anomalies metaux lourds) et representent 4540 m3.   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il ne sera pas necessaire de remblayer le terrain, les apports en materiaux seront necessaires pour la construction des batiments et les amenagements exterieurs (voies, parkings...). Les materiaux de  |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le reseau AEP et le reseau d'assainissement de Champigny sur Marne sont en capacite d'accepter les consommations et les rejets du futur site. La consommation d'eau est estimee a 5 862 m3. Le site actuel HMM « Coeuilly » sur la commune de Champigny sur Marne avec 25 personnes sera entierement transfere sur le nouveau site. Une partie de la consommation   |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle a fait l'objet d'un etat initial ecologique par la societe Ecosphere de fevrier a juillet 2025. L'ensemble de l'etude est joint en annexe, la synthese est presentee ci-dessous. Tous les habitats de l'aire d'etude sont fortement soumis a l'activite anthropique et/ou artificialises. Ils sont par ailleurs tres bien representes au niveau regional et ne presentent donc aucun enjeu  |
|                         | Si le projet est situe dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espece inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone Natura 2000 la plus proche si situe a 3,5 km au nord nord-est de la parcelle, c'est la zone FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », c'est une Zone de Protection Speciale. Compte tenu de la distance et de l'enclavement de la parcelle dans le tissu urbain et la presence d'elements fragmentant majeurs, le lien fonctionnel entre le site et la zone est negligable. Le site est suffisamment eloigne des zones NATURA 2000 pour |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit en zone urbaine sur une friche industrielle entierement impermeabilisee. Il ne consommera aucun espace naturel, agricole ou forestier.  |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle n'est pas soumise a un Plan de Prevention des Risques Technologiques.   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Suivant le PPRI de Champigny-sur-Marne, le site du futur CSM2 est situe dans une zone ne presentant pas de risques d'inondation. Le PPR fait etat de risque de mouvements de terrain par affaissement et effondrements sur l'intercommunalite. En considerant son implantation, le futur site CSM2 n'est pas concerne par ce risque. Le site se situe en zone 1 (tres faible) et le futur batiment CSM2   |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera a l'origine de rejets atmospheriques lies a l'aspiration au-dessus des bains de galvanisation. Une etude de dispersion des rejets basee sur les valeurs reglementaires associees a l'activite sera realisee par une  |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas impacte par des risques sanitaires d'installations voisines.  |

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'accès au site pour les véhicules légers se fera par le chemin des Clotaïs. Le trafic VL est estimé à 150 véhicules par jour, les modes doux sont largement présents autour du site et seront privilégiés. L'accès logistique se fera par l'avenue du Général de Gaulle, le trafic sera de 5 à 10 camions par jour et de 5 à 10 camionnettes. Les axes desservant le site pourront |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'activité du site est à l'origine de niveaux de bruit liés au fonctionnement de certains équipements (travail mécanique des métaux notamment ou équipements techniques dans des locaux en toiture) et à la circulation   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site est implanté à proximité d'axes de circulation à trafic dense, il pourra donc être impacté par le bruit lié à la circulation. Un état initial sonore sera réalisé en  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les activités exercées sur le site ne sont pas à l'origine d'odeurs (sauf de manière très ponctuelle issue de la préparation des repas).  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est en zone urbaine, peu concernée par des nuisances olfactives  |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les activités du site ne seront pas à l'origine de vibrations   |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'environnement du terrain du projet n'est pas concerné par des vibrations.   |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seules sources lumineuses extérieures seront les luminaires de sécurité sur les voiries et les zones de stationnement du personnel. Ces derniers seront éteints   |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | en dehors des heures de fonctionnement. Les éclairages L'environnement urbain est concerné par l'éclairage public, il n'y a pas d'enseignes lumineuses dans l'environnement direct.   |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les bains de traitement de surface sont équipés d'une aspiration permettant d'assurer la protection des salariés. Les rejets seront conformes à la réglementation applicable aux activités de traitement de surface. Il n'y aura pas d'installations de combustion, la production de chaleur sera assurée par des pompes à chaleur.   |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux usées industrielles seront traitées par des unités de traitement internes. Les deux ateliers (galvanisation et tribofinition) seront équipés chacun d'un traitement. Les   |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles sur le réseau public.  |

| Incidences potentielles            |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le fonctionnement du site sera à l'origine d'eaux sanitaires des 285 employés du site et aux eaux usées de la cuisine centrale. Le rejet estime à 16 m <sup>3</sup> /j sera rejeté au réseau d'eaux usées communal vers le réseau public. Les eaux de la cuisine passeront par un bac à graisses avant raccordement sur le réseau public. Au regard de la très mauvaise perméabilité du terrain, les eaux de pluie seront |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site sera à l'origine de différents types de déchets • Déchets issus du travail des métaux : copeaux, ébavures pour valorisation, huiles de coupe • Déchets issus du traitement de surface : bidons de produits chimiques • Déchets d'emballage pour le transport des pièces métalliques (plateaux plastiques réutilisables) • Déchets issus du prétraitement des effluents. Les filières utilisées                    |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'essence même du projet est de construire un site vitrine pour le groupe HMM, permettant de faire du beau dans du beau. De ce fait, l'aspect architectural est une composante significative du projet.   |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site accueillera 285 personnes. Le projet permet de valoriser une friche industrielle. La destination du terrain restera un site ICPE bien que le type d'activité soit modifié.  |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site d'implantation du projet, est en zone urbaine, délimitée par des axes de circulation dont l'avenue Charles de Gaulle, axe de circulation soutenu. Le trafic généré par l'activité s'intégrera dans une circulation existante. Compte-tenu de l'implantation en zone urbaine, il sera encouragé les modes doux (vélos, réseau de transport urbain et réseau de transport ferroviaire). Le choix de ce site a été fait en partie pour favoriser l'usage des transports en commun, du recours à la mobilité douce (contrôle de l'impact carbone de l'activité et des déplacements des artisans et collaborateurs).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet HMM prévoit la construction d'une nouvelle unité industrielle sur une ancienne friche afin de limiter au maximum l'impact de la construction en zone agricole et naturelle. L'implantation du bâtiment sur le terrain a été positionnée au plus proche de la voie de circulation à fort trafic afin de s'éloigner le plus possible des tiers (bureaux à l'Est chemin des Clotaïs ou habitations de l'autre côté de l'impasse des Clotaïs au Nord). Ainsi, les ateliers seront au minimum à 45 mètres des jardins des habitations donnant sur l'impasse des Clotaïs au Nord du terrain. Les eaux de pluie seront collectées pour usage dans les sanitaires et l'arrosage des espaces verts, la toiture de la zone tertiaire sera végétalisée. Il est prévu une gestion des eaux de pluie par tamponnement des eaux de pluie, traitement par séparateur à hydrocarbures avant raccordement au réseau public (amélioration de la situation actuelle car la surface imperméabilisée sera diminuée par rapport à la situation actuelle). Les eaux usées sanitaires (comparables à des eaux domestiques) seront raccordées à la station d'épuration urbaine. Les eaux usées issues de la cuisine seront traitées par un bac à graisses avant raccordement vers ce même réseau public. Les effluents issus de l'atelier trifinition seront décantés dans une unité de traitement dédiée. Les effluents issus des bains de l'unité de galvanoplastie seront traités dans une unité interne : traitement des cyanures à part, neutralisation acido-basique, précipitation et évaporation. L'unité sera conçue sur le même principe que la STEP actuelle de CSM1 ou du pôle Franche Comté (expertise des opérateurs). Tous les produits chimiques liquides seront entreposés sur retention (avec séparation pour tenir compte des incompatibilités). L'aire de dépose des matières sera également en retention. Le remblaiage

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des activités du site, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé. Les impacts de l'unité seront limités par la conception du site (conception du bâtiment, respect des dispositions constructives issues de la réglementation applicable) ou grâce à la mise en place de mesures de compensation (stations de traitement des effluents pour ne rejeter aucun effluent industriel vers la STEP urbaine), lorsqu'il n'a pas pu les éviter à la source. Le terrain étant une friche industrielle contenant les traces de l'ancienne activité (pollution du sol), ces contraintes sont prises en compte dans la conception du projet (évacuation des déblais de concentrations supérieures aux normes vers des centres autorisés). Le diagnostic écologique sera fourni dans le dossier d'autorisation et les préconisations du naturaliste intégrées dans le

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |
|-------|--|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input type="checkbox"/>   |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>  |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input type="checkbox"/>   |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input type="checkbox"/>  |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input type="checkbox"/>   |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>   |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |                          |
|-------|--------------------------|
| 1     | <input type="checkbox"/> |
| 2     | <input type="checkbox"/> |
| 3     | <input type="checkbox"/> |
| 4     | <input type="checkbox"/> |
| 5     | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ZEITOUT

Prénom Omar

Qualité du signataire Directeur de pole

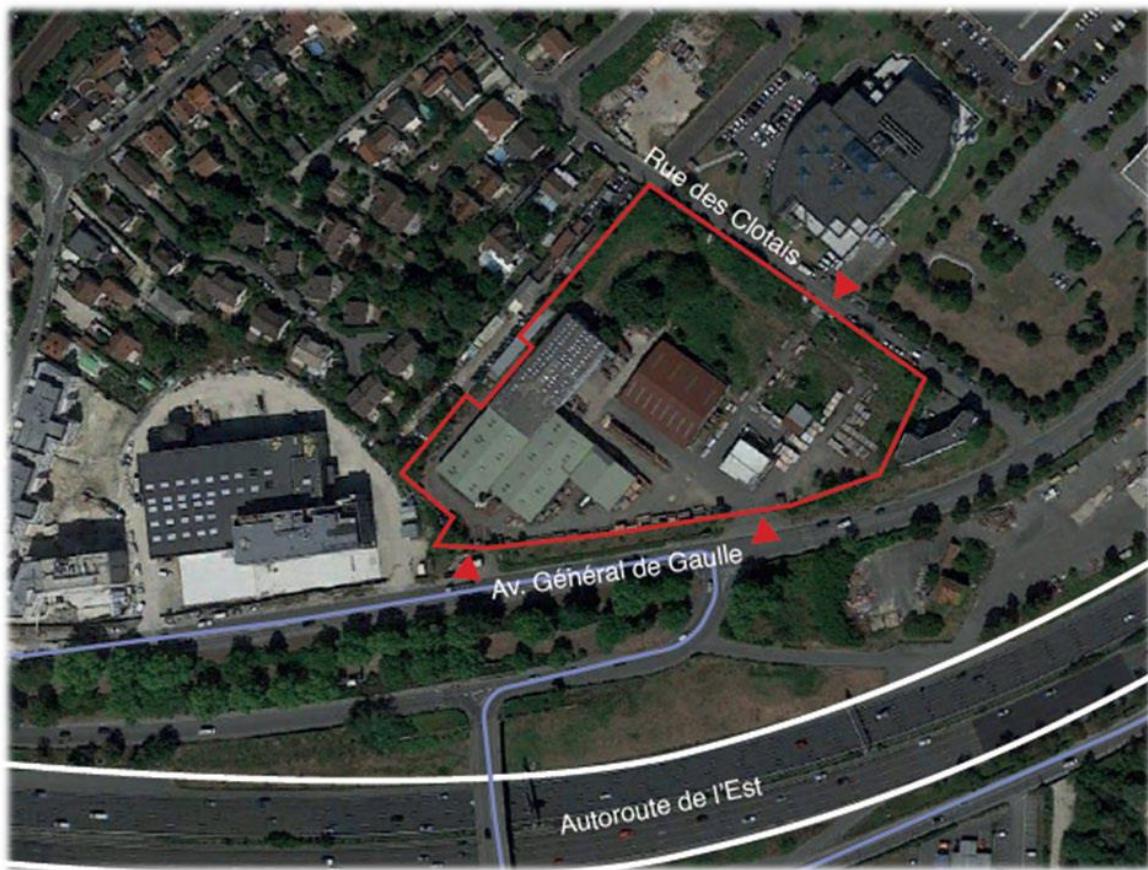
À Champigny sur Marne

Fait le 18-09-2025 / 

Signature du (des) demandeur(s)

## PLAN DE SITUATION DU SITE

Le site est implanté 315 Avenue du Général de Gaulle sur la commune de 94 500 Champigny-sur-Marne.



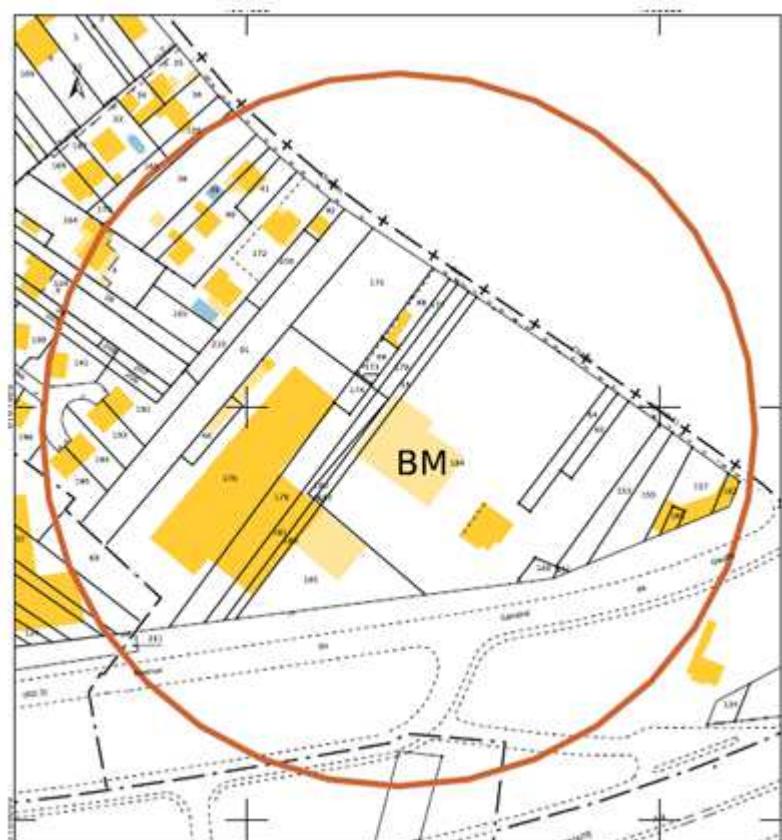
Le proche environnement du site est composé de :

- Au Nord Ouest : l'impasse des Clotaïs où s'effectue des activités de ferraillages, des habitations
- Au Nord Est : un immeuble tertiaire (bureaux), le chemin des Clotaïs et la société TAV
- Au Sud : l'avenue du Général de Gaulle (D3) puis l'autoroute A4, des terrains de stockage des barrières béton de la direction des routes
- A l'Est : un immeuble d'activités tertiaires et commerciales.



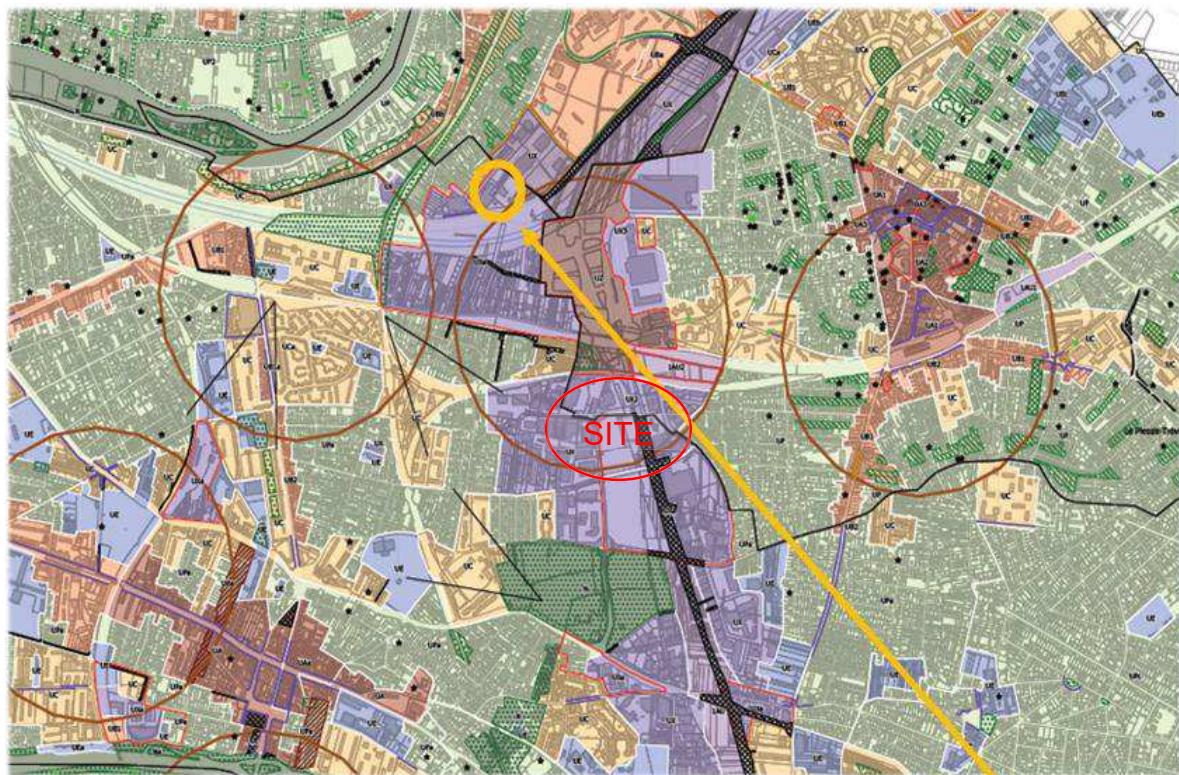
Source : Géoportail

Le terrain concerné par les installations est référencé au cadastre de la commune de Champigny sur Marne. Il concerne les parcelles suivantes BM 48, 49, 54, 64, 65, 149, 153, 155, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, qui représentent une surface de terrain de 17 338 m<sup>2</sup>.



Le terrain désigné pour la future implantation du bâtiment CSM2 est situé en zone Ux / Secteur Uxa suivant le PLUi. Elle agglomère aussi bien des activités tertiaires, industrielles ou artisanales. Les règles d'implantation permettent de maîtriser les relations de ces zones avec les tissus plus résidentiels et d'éviter les conflits d'usage et les nuisances potentielles générées par les activités économiques.

Les conditions d'implantation et d'urbanisme sont notifiées dans le règlement d'urbanisme qui autorise les établissements classés sous conditions.

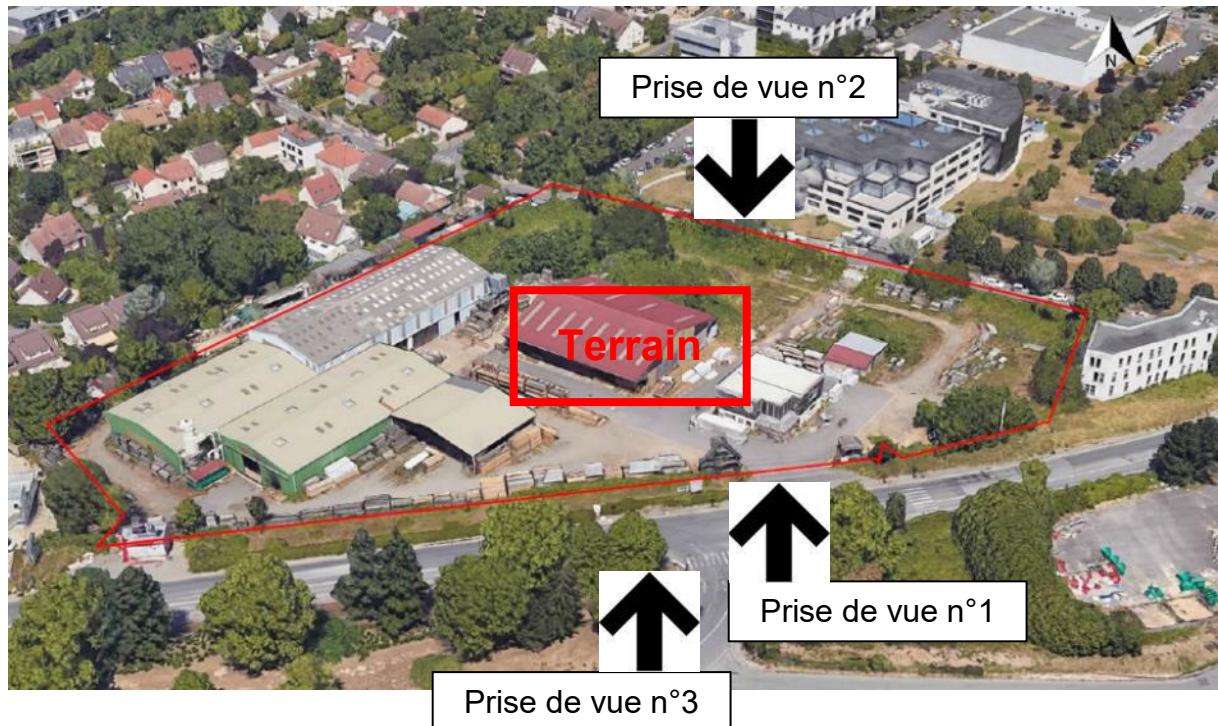


Source : Programme i Comme

Le site est n'est pas concerné par des périmètres de protections de monuments historiques. Il n'est pas implanté dans un site inscrit ou classé.

Le site est également concerné par la zone Plan de Prévention des Risques pour les risques naturels liés à un mouvement de terrain.

## PHOTO DU PROJET





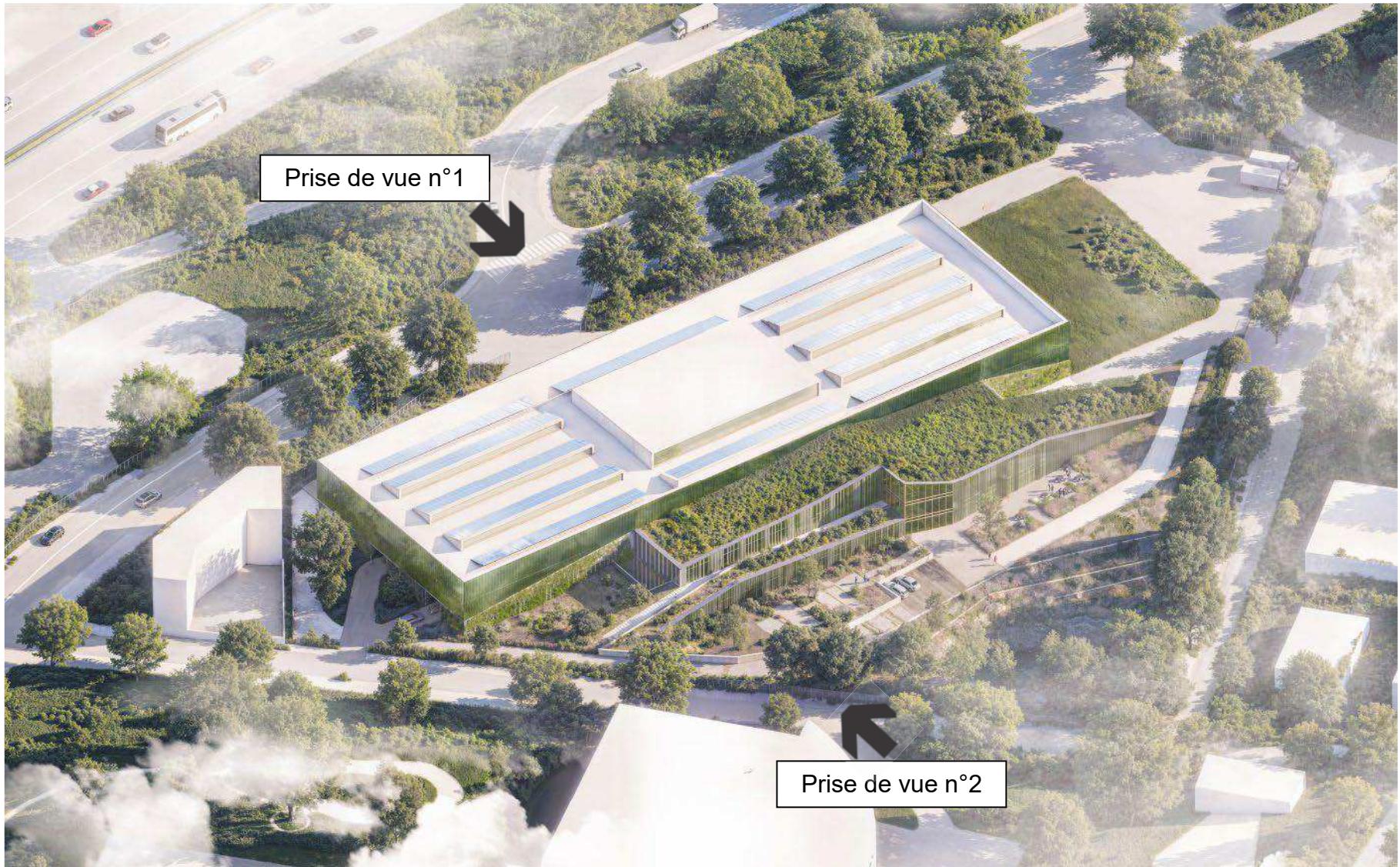
Prise de Vue n°1

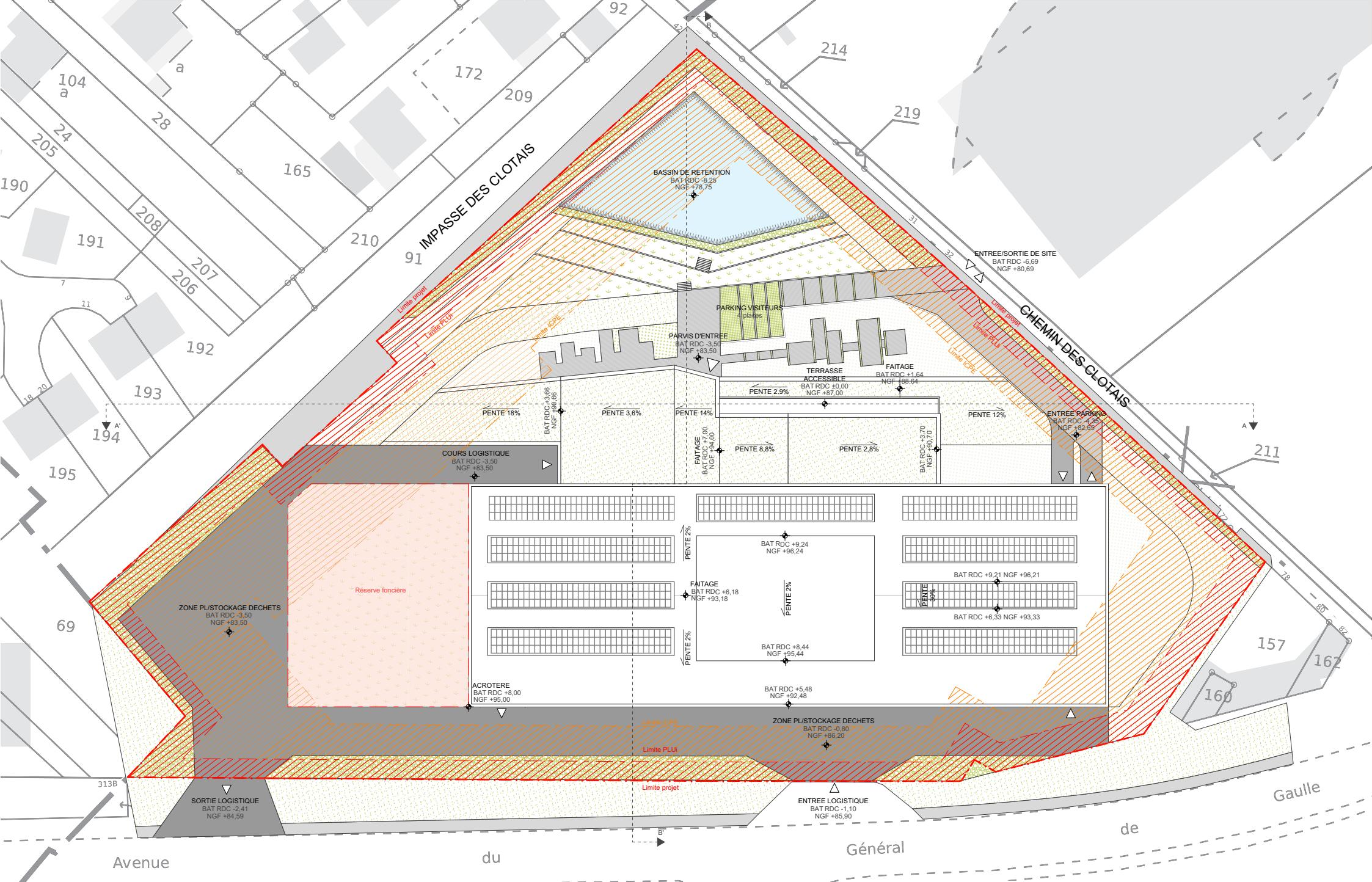


Prise de Vue n°2



Prise de Vue n°3





PLAN DES ABORDS AVEC UN RAYON DE 100 METRES

